



# La Gazette Guittéenne

## Le mot de Madame le Maire

Guittéennes, Guittéens,

2023 comme hélas à l'image de ces dernières années, ne nous aura pas épargnés en événements peu réjouissants. La guerre demeure toujours aux portes de l'Europe sans prémices d'une atténuation rapide à laquelle est venu se greffer le conflit au Proche-Orient. Le consensus européen devient plus difficile à obtenir et une instabilité s'installe en Afrique. De multiples catastrophes naturelles en tout genre sont venues noircir la litanie, apportant leur lot de désolation.

La réforme des retraites et les émeutes du début de l'été ont profondément divisé notre pays et entraîné des conflits sociaux générant des dégradations et destructions jamais encore atteintes.

Mais au-delà de la difficulté pour chacun d'établir pour cette année passée une liste exhaustive de tous ces événements anxigènes que nous avons ensemble vécus, la décision démocratique à tout échelon semble sclérosée et entraîne des divergences bien éloignées de la vie quotidienne de nos populations rurales.

Indéniablement et sous des formes diverses, plus au moins prononcées, tous ces événements interagissent dans les prises de décision de notre municipalité. Il est souvent très difficile de se projeter et l'avancée de chaque dossier comprend de plus en plus d'incertitudes.

Néanmoins, notre conseil municipal s'est investi dans deux objectifs essentiels pour l'avenir de notre commune et répondre aux attentes du plus grand nombre. L'extension du lotissement de la Ville Dartois a reçu son permis d'aménager. Le dossier est désormais sur de bons rails avec l'espoir de voir le début des travaux de viabilisation au cours de l'été 2024. Le dossier relatif au devenir de l'ancienne maison Langlais avance également. Un avant-projet est maintenant figé. Les mois à venir s'orienteront vers la recherche et l'évaluation des subventions possibles et envisageables.

Parmi les réalisations principales programmées la remise en peinture de notre mairie a eu lieu. Dans le même temps valider une intervention sur les voûtes intérieures de notre église devenait une nécessité, tant les dissociations des lambris étaient nombreuses. L'interdiction d'accès au lieu a finalement été de courte durée et a entraîné que peu de contraintes.

Une commune comme Guitté doit se réjouir de la vitalité de son tissu associatif. Notre cité est régulièrement animée par des manifestations culturelles, festives ou encore sportives. Elles constituent pour beaucoup une échappatoire de quelques heures pour chasser ce quotidien auquel nous sommes parfois contraints. J'adresse donc à tous les bureaux des associations, adhérents et bénévoles un grand remerciement pour leur investissement.

Force est de constater que le courant des petites communes rurales comme la nôtre est également fait de la gestion d'indifférences, d'incivilités ou bien d'exigences éloignées de l'intérêt collectif. Elles sont chronophages et énergivores. Elles peuvent également entraîner parmi les élus une remise en question de leur engagement et une démotivation pour le personnel communal. Ma reconnaissance ira également vers eux et je les encourage à poursuivre leur mission au profit de tous les Guittéens.

Comptant sur votre présence lors de notre cérémonie des vœux du 6 janvier je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Géraldine Lucas



### Les Vœux du Maire

La cérémonie des vœux est fixée au :

**Samedi 6 janvier à 19 heures à la salle des Fêtes**



## 🇫🇷 **Etat Civil**

### • Naissances

Date naissance	Lieu naissance	Enfant	Domicile à Guitté
04 janvier	Rennes	Hélios BILLAULT BOIXIERE	5, rue de Dinan
11 janvier	Saint-Grégoire	Bastien CICHY	6, rue Charles Blanchet
21 février	Rennes	Naïdan BOUCHARD	46, La Ville Morvan
01 mars	Saint-Grégoire	Maëlys MARCELIN	39, La Ville Morvan
24 mai	Saint-Grégoire	Kaïs LHERMITTE DJOUMOI	4, rue Châteaubriand
27 août	Rennes	Thalia PETRA	6, rue du Stade

Avec la loi RGPD, seules les naissances pour lesquelles les parents ont donné leur autorisation sont mentionnées.

### • Mariages

Date	Epoux
29 avril	Nathalie RENAUD et Jérôme SERODIO
01 juillet	Emmanuelle SZPIRO et Kévin DOUILLARD

### • Noces de Diamant

Date	Epoux
21 octobre	Louise et Loyk DARTOIS
28 octobre	Renée et Claude CRESPEL

### • Décès de personnes domiciliées à Guitté dont la Mairie a été avisée

Date de décès	Défunt - Défunte	Lieu de décès Défunt - Défunte
30 janvier	Roland SATIAT	Décédé à Rennes
12 avril	Robert JARTEL	Décédé à Dinan
16 juin	Pierre MAHÉ	Décédé à Dinan
04 septembre	Roselyne CHÉHU	Décédée à Dinan
05 septembre	Amaury de CARNÉ de TRÉCESSON de COËTLOGON	Décédé à Caulnes
06 septembre	Ronald ELSBY	Décédé à Dinan
15 septembre	Louis MAUFFRAIS	Décédé à Guitté
19 octobre	Jean DORANGE	Décédé à Rennes

### • Décès de personnes nées à Guitté dont la Mairie a été avisée

Date décès	Défunt - Défunte	Lieu de décès Défunt - Défunte
16 février	Emile SICOT	Décédé à La Garenne-Colombes
18 mars	Denise DARTOIS	Décédée à Broons
21 mai	Annick SICOT	Décédée à Fougères
19 août	Albert VERGER	Décédé à Dinan
24 août	Claudine BUNOUF	Décédée à Saint-Briec

## **Urbanisme**

- *Autorisations d'urbanisme, déclarations préalables et permis de construire **déposés***

### **Permis d'aménager**

<b>Date demande</b>	<b>Projet</b>	<b>Adresse</b>
26 juin	2 <sup>ème</sup> tranche du lotissement de la Ville Dartois	

### **Permis de construire**

<b>Date demande</b>	<b>Projet</b>	<b>Adresse</b>
10 février	Carport	Rue du Stade
03 août	Extension	Rue Châteaubriand
28 novembre	Extension	Rue Châteaubriand

### **Demandes préalables**

<b>Date demande</b>	<b>Projet</b>	<b>Adresse</b>
06 janvier	Abri de jardin	La Noë Moy
13 janvier	Générateur photovoltaïque	La Pinotais
10 février	Modification des ouvertures	Rue de Dinan
10 février	Abri de jardin	La Noë Moy
20 février	Ravalement	Rue du Champ Fauvet
01 mars	Modification des ouvertures	Les Planches
02 mars	Implantation d'une armoire	Rue du Calvaire
03 mars	Installation d'une clôture	La Grande Vallée
27 mars	Changement d'une grange en atelier de menuiserie	La Ville Dartois
04 avril	Véranda	Rue des Blés d'Or
21 avril	Réfection des joints de façade	Le Clos de la Planche
21 avril	Rénovation toiture	Le Clos de la Planche
28 avril	Création d'une ouverture	Rue des Blés d'Or
30 mai	Pergola	Le bourg
13 juin	Modification des ouvertures	Rue de la Pierre Longue
17 juillet	Fenêtre de toit	Rue des Blés d'Or
22 août	Implantations de poteaux sur le domaine public	
13 septembre	Piscine	La Ville Barbier
15 septembre	Carport	Rue des Cerisiers
22 septembre	Modification des ouvertures	La Hannelais
13 octobre	Installation d'un portillon	Rue Charles Blanchet
06 novembre	Modification des ouvertures	Le Petit Aulnay
07 novembre	Carport	Rue de la Source
08 novembre	Panneaux photovoltaïques	La Noë Moy
13 novembre	Transformation d'une grange en habitation	La Forestrais

# Le Conseil Municipal

## Tarifs 2024

### ➤ La Salle polyvalente

- Arrhes à la réservation de 65 €.
- Une caution de 800 € sera demandée à la remise des clés.

Options de location	Personnes intra Commune		Personnes hors Commune	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
2 jours (2 ou 3 repas)	260 €	340 €	320 €	400 €
La journée (1 ou 2 repas)	190 €	250 €	250 €	310 €
Vin d'honneur, apéritif, ...	70 €	100 €	70 €	100 €
Réunion, loto, manifestations diverses, ...	90 €	120 €	90 €	120 €

- En cas de gratuité de la salle, le chauffage sera facturé forfaitairement 60 € par jour.
- Associations communales : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> locations annuelles gratuites avec chauffage payant à chaque fois.
- Restitution des locaux en mauvais état de propreté : facturation du nettoyage par la mairie soit 40 €/h, le kit ménage mis à disposition sera facturé au prix d'achat s'il ne se trouve pas restitué.
- Possibilité de louer des tables et chaises, uniquement pour les personnes habitant la commune :
  - Forfait de 5 € pour 1 table et 6 chaises, dans la limite du stock disponible ;
  - En cas de détérioration, le coût réel du remplacement sera facturé au locataire ;
  - Il est demandé de prévoir au minimum 2 personnes pour la manutention des tables et chaises.

### ➤ La vaisselle

- Uniquement pour les associations, mise à disposition gratuite.
- La clé du local sera laissée aux associations lors de la location.

### ➤ La Salle des associations

- Associations communales : gratuit.
- Vin d'honneur, rassemblement après obsèques : 40 € sans chauffage, 60 € avec chauffage.
- Rassemblement des familles après obsèques (défunt habitant de Guitté) : facturation uniquement du chauffage soit 20 €.

### ➤ La Garderie scolaire

#### Matin

de 7h15 à 8h30 : 1.47€ / enfant  
de 7h30 à 8h30 : 1.26€ / enfant

#### Soir

de 16h45 à 18H00 : 2.50€ / enfant (goûter fourni)  
de 16H45 à 19H00 : 3.20€ / enfant (goûter fourni)  
de 17H45 à 19H00 : 1.47€ / enfant (sans goûter)

*Un forfait de 20€ est applicable pour les retards non justifiés après 19H00.*

➤ Les concessions au cimetière	➤ Columbarium	
30 ans.....60 €/m <sup>2</sup>	<i>Concession pour dépôt d'une cave-urne</i>	<i>Tarifs pour une case</i>
50 ans.....85 €/m <sup>2</sup>	10 ans.....20 €	10 ans.....290 €
Un emplacement correspond à 2 m <sup>2</sup>	15 ans.....30 €	15 ans.....415 €
	20 ans.....40 €	20 ans.....500 €
	30 ans.....60 €	30 ans.....710 €

### ✚ Travaux de l'église

Depuis plusieurs mois, des dissociations significatives sont apparues entre certaines lamelles décoratives des voûtes de notre église notamment dans le chœur et la partie supérieure de la nef. Elles menaçaient de tomber sur les usagers de l'édifice. De plus, une large ouverture en partie supérieure de l'escalier menant à la tribune était restée en l'état depuis des années.

Notre commune a donc sollicité l'entreprise Pellois de Médréac, spécialisée dans la rénovation des charpentes et menuiseries des bâtiments historiques. L'objectif était de procéder non seulement aux rénovations utiles mais également, dans la mesure du possible, de remédier à la cause des importantes dislocations enregistrées dans le chœur, promptement invisible depuis le sol. Pour cette raison, cela nécessitait un large point d'accès à la charpente.



Dans ce but, une plate-forme échafaudée est venue s'ériger au-dessus du chœur pour mener après la dépose des lambris les reconnaissances au plus proche du faîtage. L'exploration a ensuite permis de constater une faiblesse de certains éléments charpentés de la voûte et d'une ferme dont il était devenu primordial de procéder au remplacement ou à la rénovation. Quant à la nef, les travaux se sont réalisés par l'intermédiaire d'une nacelle élévatrice venue au fur et à mesure des opérations se déplacer dans l'allée principale. Cette opération menée tout le long du mois de novembre a nécessité un arrêté de fermeture temporaire de notre église au public et se chiffre à 23 461.97 € HT.

### ✚ Commémoration du 11 novembre



Comme dans la plupart des communes du territoire national, notre municipalité avait convié élus, anciens combattants, membres des associations et la population guittéenne à participer à la commémoration du 105<sup>ème</sup> anniversaire de la fin du premier conflit mondial.

En présence d'une soixantaine de personnes, Madame Géraldine Lucas a procédé à un dépôt de gerbe puis à la lecture du message commun de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des armées, et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'état chargée des anciens combattants et de la mémoire, intervention ayant permis à chacun de se remémorer tous les 11 novembre entrés dans notre histoire.



Après la cérémonie protocolaire, Madame le Maire a rendu hommage à Monsieur Louis Mauffrais, président de l'association des anciens combattants d'Afrique du Nord, récemment disparu.

## **Nouveau point de situation sur notre futur lotissement de la Ville Dartois 2**

Dans notre numéro 10, nous vous informions de la dépose du projet d'extension du lotissement de la Ville Dartois à venir auprès du service instructeur de Dinan Agglomération. Depuis, le permis d'aménager a été validé selon le plan joint à cet article. Aussi, lors de sa séance du 18 novembre 2023, notre conseil municipal a donné un avis favorable afin d'autoriser Madame le Maire à lancer l'appel d'offres relatif à la réalisation des infrastructures nécessaires à la viabilisation du projet. Dans l'attente de l'ouverture des enveloppes présentées par les entreprises qui vont concourir, il nous est impossible à ce jour d'établir le coût d'acquisition des futures parcelles à construire. Néanmoins, vous pouvez dès à présent déposer en mairie votre potentiel intérêt sur un ou plusieurs lots allant de 494 m<sup>2</sup> à 998 m<sup>2</sup>.

## **Point de situation maison Langlais**

Dans notre trimestriel de juillet 2023, nous vous annonçons notre souhait de rénover l'ancienne maison Langlais dans le but de répondre à un objectif associatif et commercial. Depuis, plusieurs échanges entre la SARL JP bureau d'études de Quédillac et la municipalité ont permis de finaliser un avant-projet répondant à nos attentes. Néanmoins, comme précisé dans notre édition précédemment citée, l'option de conserver des éléments de l'actuelle construction n'a pu être retenue pour des motifs de coût et de perte de surface constructible.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023, notre conseil municipal a dans un premier temps validé cet avant-projet, étape indispensable avant d'autoriser Madame le Maire à procéder aux potentielles demandes de subventions auprès de la **Dotat**ion d'Équipement des **Territoires Ruraux (DETR)** et de la **Dotat**ion de **Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**. Nouvelle étape primordiale dont la conclusion sera ensuite confrontée à notre capacité d'endettement nouvelle après l'adoption du budget primitif 2024. L'année à venir pour notre commune verra en effet la fin du remboursement d'importantes mensualités relatives à des emprunts contractés lors des mandatures précédentes.

## **Subvention et indemnité régisseur**

Par délibération du 24 juillet du conseil municipal, Mme Valérie Coulombel, en qualité de régisseur location salle polyvalente, associations, quêtes et dons, percevra une indemnité forfaitaire annuelle de 50 €. Mme Stéphanie Viciot, mandataire suppléante, ne percevra aucune indemnité.

Par la même délibération, la FNACA a perçu une subvention de 60 €.

## **Remise des bénéfiques d'Octobre Rose**

Le 7 octobre dernier, pour la première fois, notre commune a participé à Octobre Rose, campagne annuelle destinée à sensibiliser la population au cancer du sein en apportant des informations essentielles sur la prévention, le dépistage rapide et les traitements. Dans ce but, la mairie avait dès le mois de mai invité toutes nos associations locales à participer activement à l'événement en proposant chacune une animation. L'objectif était de récolter des fonds et ainsi participer à la recherche, toute aussi indispensable. L'engouement des bénévoles pour ce défi, largement relayé par de multiples médias, a permis la réussite de cette journée. Dans la bonne humeur et un esprit très convivial, de nombreux Guittéens petits et grands, mais également des personnes de passage ont pu se défier, s'amuser et se détendre autour de plusieurs animations dans notre centre bourg, tout en participant à une bonne cause.







Après la réunion du conseil municipal du samedi 18 novembre a eu lieu en notre mairie la remise officielle du bénéfice enregistré par notre commune. Pour l'occasion étaient présents élus et adhérents de toutes les associations s'étant mobilisés pour remettre ensemble et symboliquement un chèque de 1 115 € à madame Astrid Le Royer, cadre de santé au centre Eugène Marquis à Rennes, l'un des 18 centres spécialisés dans ce domaine en France. Outre remercier notre commune pour cette initiative, cette dernière s'est attachée à inventorier tous les domaines dans lesquels sont investis les dons récoltés dans le domaine associatif.

## Actualités

### + Agents recenseurs

Le recensement destiné à comptabiliser la population française aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 dans notre commune et possède un caractère obligatoire.

Mme Lucie Verger et Mr Jean-Jacques Ruellan ont été recrutés comme agents recenseurs et se répartiront la couverture du territoire de notre commune. Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

Du 18 au 21 janvier, les formulaires seront déposés dans toutes les boîtes aux lettres. Si vous le souhaitez, vous pourrez remplir le formulaire en ligne grâce aux identifiants inscrits sur le document. Dans le cas où vous optez pour la version papier, l'agent recenseur reviendra la récupérer à un moment que vous aurez convenu ensemble.

N'hésitez pas à contacter la mairie ou les agents recenseurs pour toute interrogation.



### + Rappel sur l'inscription sur les listes électorales

La loi N°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, a supprimé une date de dépôt limite d'une démarche d'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Désormais, tous les électeurs peuvent déposer leur demande tout au long de l'année.

Néanmoins :

- Si vous êtes français et que vous avez effectué les formalités de recensement citoyen au moment de vos 16 ans, vous serez d'office inscrit le lendemain de votre majorité.
- Vous venez de déménager, vous êtes un jeune n'ayant pas réalisé les démarches de recensement au moment de vos 16 ans, vous venez d'acquérir la nationalité française ou vous êtes en fin de suspension de votre droit de vote, pour participer à un scrutin, vous pouvez dorénavant déposer votre demande en mairie jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le premier tour.

### + Distinctions

La médaille d'honneur agricole VERMEIL a été accordée à Mr Loïc Mottais pour ses années en tant que chauffeur laitier à Sodiaal Union.

Pour 34 ans d'exercice dans la profession, Jacky Legallais a reçu le diplôme de Distinction Artisanale Mécanique agricole et automobile par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

Nous leur adressons toutes nos félicitations.

## Smictom

Calendrier des levées du bac jaune :

<b>Mercredi 3 janvier 2024</b>	Mardi 16 janvier	Mardi 30 janvier	Mardi 13 février
Mardi 27 février	Mardi 12 mars	Mardi 26 mars	Mardi 9 avril
Mardi 23 avril	Mardi 7 mai	<b>Mercredi 22 mai</b>	Mardi 4 juin
Mardi 18 juin	Mardi 2 juillet	Mardi 16 juillet	Mardi 30 juillet
Mardi 13 août	Mardi 27 août	Mardi 10 septembre	Mardi 24 septembre
Mardi 8 octobre	Mardi 22 octobre	Mardi 5 novembre	Mardi 19 novembre
Mardi 3 décembre	Mardi 17 décembre	Mardi 31 décembre	

## Bibliothèque

### Accueil de classes :

Depuis de nombreuses années, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir tous les mardis les classes de l'école de Guitté. En effet, chaque semaine nous accueillons 3 classes :

- La classe de GS/CP (Grande Section/Cours Préparatoire) et la classe des maternelles toutes les semaines
- La classe CE (Cours élémentaire) et CM (Cours moyen) tous les 15 jours entre 13h45 et 16h

Chaque séance se déroule de la même manière avec une lecture d'histoires et le choix d'un livre par les élèves.

Ces séances de lecture sont l'occasion pour les élèves de se poser pour écouter une voir plusieurs histoires, merci à eux d'être toujours présents à ces rendez-vous !



*Lecture d'histoire de Noël à la classe de Anne-Claire (PS/MS)*

### Lectures du mercredi après-midi :

Tous les mois, le mercredi après-midi entre 15h et 17h, une séance lecture est proposée aux enfants accompagnés d'une adulte. Cette animation où chacun vient et repart quand il veut permet de passer un moment agréable en écoutant des histoires. Les prochaines dates sont les mercredis 31 janvier et 22 février.

### Lettre d'information :

La lettre d'infos arrive dans votre bibliothèque, l'occasion de ne plus rater aucune de ses animations !

Pour vous inscrire, rien de plus simple !

- Connectez-vous à votre compte sur le site [lirici.dinan-agglomeration.fr](http://lirici.dinan-agglomeration.fr)
- Cliquez sur le bouton : abonnez-vous à la lettre d'infos
- Choisissez celles qui vous intéressent et cliquez sur « M'inscrire ».
- Cliquer sur « Caulnes » pour recevoir les informations de la bibliothèque de Guitté.
- Vous pouvez laisser votre adresse mail même si vous n'êtes pas inscrit à la bibliothèque.

Vous pouvez aussi scanner le QR code ci-contre.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe de la bibliothèque !



### Séances BB Lecteurs à la Médiathèque de Caulnes :

Des séances BB Lecteurs pour les 0 à 3 ans ont lieu tous les mois à Caulnes de 10h à 10h45 et de 11h à 11h45. Les prochaines auront lieu le 9 janvier puis le 6 février.

Réservation obligatoire à l'adresse suivante : [mediatheque.caulnes@dinan-agglomeration.fr](mailto:mediatheque.caulnes@dinan-agglomeration.fr)

N'hésitez pas à vous y inscrire !



### Crêperie éphémère

Cuisinière de métier, Christelle Martineau a exercé dans différents établissements pendant de nombreuses années. Depuis 2015, elle est cheffe de cuisine en restauration collective et actuellement en poste à la cantine de Lanvallay.

Auto-entrepreneuse en traiteur à domicile depuis 2015, particulièrement et essentiellement pour des soirées crêperie, Christelle souhaite faire évoluer son auto entreprise. Accompagnée de sa belle-sœur Nathalie, ensemble elles veulent innover et apporter un nouveau service dans notre commune, d'où l'idée d'une crêperie éphémère dans notre salle des fêtes de Guitté le 1<sup>er</sup> week-end de février 2024. Si l'expérience s'avère un succès, l'opération sera renouvelée.

A noter dans vos agendas, la crêperie éphémère, sur réservation de préférence (Christelle au 06 47 03 27 39), pourra vous accueillir :

- Vendredi 2 février le soir ;
- Samedi 3 et dimanche 4 février, service en continu de 12h à 22h.



### Réunion publique frelons asiatiques

L'année 2023, comme l'année 2022, a été marquée par une forte augmentation des signalements de nids de frelons asiatiques, sur l'ensemble du territoire de Dinan agglomération, avec un chiffre qui a presque triplé comparativement aux années précédentes (1 124 nids signalés en 2023, 1 206 nids en 2022 contre 426 nids en 2021). Nous observons une densité importante de nids sur les secteurs les plus urbanisés, pouvant atteindre 10 nids au km<sup>2</sup>. Face à ce constat, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Deux moyens de lutte contre le frelon asiatique permettent de réduire significativement le nombre de colonies actives. Il s'agit de la destruction des nids durant la période de mai à octobre et le piégeage de printemps permettant de capturer les fondatrices (individus femelles à l'origine d'une nouvelle colonie), de février à mai. Cette année encore, Dinan Agglomération a fait l'acquisition de pièges et de solutions attractives et propose de les attribuer lors d'une réunion d'information aux futurs piégeurs souhaitant s'engager dans cette lutte. Cette réunion se tiendra dans votre commune le **mardi 12 mars 2024, à la salle des fêtes de Guitté, à partir de 19h**. Un accompagnement technique vous sera proposé pour limiter le piégeage des insectes non ciblés et maximiser les chances de capture. Il s'agira également d'identifier les emplacements favorables au piégeage et d'organiser un suivi durant toute la période de capture. Pour réserver vos pièges, vous pouvez dès à présent, vous rapprocher de votre municipalité (affiche jointe au bulletin).

### Noces de diamant

Le samedi 21 octobre dernier, Louise et Loyk Dartois ont célébré leurs noces de Diamant entourés de leurs 3 enfants Isabelle, Éric et Stéphane, de leurs 8 petits-enfants et 3 trois arrière-petits-enfants.



Mariés le samedi 26 octobre 1963 à Guenroc, Renée & Claude Crespel ont fêté leurs noces de Diamant le samedi 28 octobre 2023 à Guitté entourés de leur fille Anne et leur petite fille Léa.

## ✚ Goûter des aînés

Le goûter des aînés pour les Guittéens de plus de 70 ans sera renouvelé en 2024 le samedi 23 mars à partir de 15h à la salle des Fêtes. Les invitations seront envoyées en début d'année.

## ✚ Saison culturelle de Dinan Agglomération : Le Full de Bronx

En mars dernier, lors de sa présentation culturelle pour 2024, Dinan Agglomération souhaitait poursuivre son objectif de permettre l'accès aux spectacles aux plus petites communes de l'intercommunalité. Nous avons répondu favorablement à cette proposition.

Aussi, le jeudi 21 mars 2024 à 20h30, notre salle des fêtes accueillera le clown Emmanuel GIL alias « LE FULL DE BRONX » et la 1<sup>ère</sup> étape de son triptyque : le délirium du papillon.

Il interprète un personnage attendrissant à la jubilation enfantine. Il développe un univers étrange, à la fois poétique et déjanté, d'où transparaissent les failles de l'être humain.

Spectacle de 1h20, dès 10 ans, tarif 12 € / 9 € / 6 €

Pour l'achat des billets plusieurs solutions s'offrent à vous :

- La billetterie en ligne (paiement par carte bancaire),
- À l'Office de Tourisme de Dinan aux horaires d'ouverture consultables sur le site internet de Dinan-Cap Fréhel Tourisme, 08 25 95 01 22 (service 15 cts par appel + prix d'un appel),
- Par téléphone au 02 96 87 14 27 muni de votre carte bancaire,
- Le soir des spectacles, 30 minutes avant la représentation, sous réserve de places disponibles.



## *L'info des asso's*

**Foyer des Jeunes :** 2023, une année satisfaisante pour le foyer des jeunes.

Nous avons organisé notre assemblée générale, le 4 novembre dernier. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles jeunes entrées dans le bureau et nous remercions les plus âgés pour leur engagement passé.

Président : Thomas Lucas  
 Vice-présidents : Baptiste Roulon et Tanguy Desportes  
 Trésorier : Dorian Desportes  
 Vice-trésorière : Olivia Lucas  
 Secrétaire : Tom Martineau  
 Vice-secrétaire : Lucie Verger  
 Membres : Benjamin Daugan, Baptiste Macé, Léa Verger, Ophélie Raffray, Emilie Roulon et Tony Gaudin



Nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents dans notre association. Plusieurs dates sont à noter :

- Le 6 janvier 2024, nous fêtons la nouvelle année et accueillons tous les jeunes nés en 2009 et avant ; si vous souhaitez vous joindre à nous, contactez-nous au 06 43 27 92 57
- Notre traditionnelle paëlla aura lieu le samedi 6 avril 2024
- Le tournoi de foot intergénérationnel se déroulera le samedi 22 juin 2024

On vous y attend !

**L'ASGG :** Pour cette nouvelle saison 2023-2024, l'AS Guitté-Guenroc a engagé 2 équipes séniors et pour la première fois de son histoire, une équipe sénior féminine.

Avec 21 licenciées, les féminines ont commencé à s'entraîner début mai avec assiduité et enthousiasme encourageants pour l'encadrement. Puis 4 mois plus tard, elles ont enchaîné avec le championnat où elles poursuivent leur apprentissage. L'AS Guitté-Guenroc et le Crédit Agricole de Caulnes leur ont offert un jeu de maillots.



L'équipe A dans la poule H du championnat de D3 réalise une très bonne première partie de saison avec 7 victoires, 2 matchs nuls et aucune défaite et occupe donc la tête de la compétition. Nous les encourageons à persévérer dans cette même dynamique pour la seconde partie de la saison. L'équipe B évolue dans la poule L du championnat de D4 et rencontre plus de difficultés avec une seule victoire et 6 défaites. Cependant, la cohésion d'équipe affichée devrait contribuer à améliorer sa performance dans les mois à venir.

Le 7 octobre a eu lieu "**Octobre Rose**", manifestation organisée par la mairie avec le concours des associations locales dont l'AS Guitté-Guenroc, ce qui a permis de récolter 1 115 € remis au centre Eugène Marquis.

Le 26 novembre, la soirée Beaujolais avec son buffet froid a rassemblé une soixantaine de convives dans une bonne ambiance.

Le bureau a décidé de commander des survêtements pour tous les joueurs et dirigeants moyennant une participation de 25 €.

A inscrire dans vos agendas : 9 mars 2024, soirée choucroute de l'ASGG.

Meilleurs vœux à tous et un grand merci à nos fidèles supporters.

**L'APEL** (Association des parents d'élèves) : La fin d'année arrive à grands pas, occasion pour notre association de faire un bilan sur les animations qui se sont déroulées.

Les ventes de fromages, chocolats et sapins ont été de belles réussites. La collecte de papiers et journaux a été un vrai succès. Merci aux bénévoles venus participer au chargement des quelques 15 tonnes entreposées et à la mairie pour le local mis gracieusement à notre disposition. Vous pouvez dès à présent contribuer à constituer un nouveau stock en venant déposer vos journaux et autres papiers.

Le repas de l'école aura lieu le **samedi 27 janvier 2024** avec comme repas proposé « dinde curry coco » ou « poulet basquaise » au tarif de 15€ par personne (vin compris), 8€ pour les moins de 12 ans. Nous vous y attendons nombreux, réservations auprès du P'tit bistrot, du magasin Proxi et des parents d'élèves.

La kermesse se déroulera cette année le **dimanche 23 juin**.

L'Assemblée Générale a eu lieu en novembre et un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Laëtitia Desportes

Vice-président : Fabien Cholet

Trésorier : Christian Colombel

Secrétaire : Delphine Lamoise,

Membres : Susan Bennett, Aude Le Vée, Stéphanie Canon, Cindy Chemin, Julien Milan,

Fanny Nogues (nouvelle arrivée)

Une pensée particulière et surtout un grand merci pour celles qui sont parties (Hélène, Marlène et Séverine).

L'APEL vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux pour 2024.

**Le Comité des Fêtes :** Nous avons fini l'année 2023 avec le repas des bénévoles le samedi 18 novembre où nous avons accueilli près de 100 personnes en salle et vendu une trentaine de parts à emporter. Nous nous retrouverons en 2024 pour la fête de la Pentecôte le dimanche 19 mai et le repas champêtre et le concours de palets le dimanche 7 juillet.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2024.

**La Kagée :** La distribution a lieu chaque mercredi de 18h30 à 19h en extérieur sur la place de la mairie à la belle saison ou à la Salle des Associations en hiver et en cas de pluie.

Un petit marché de producteurs s'établit une fois par mois auprès desquels vous pouvez acheter en direct sans passer par l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). Les prochaines dates seront les 10 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril, 1<sup>er</sup> mai, et le 5 juin 2024.

Notre AMAP a fait l'objet d'un article de presse dans l'Hebdo d'Armor du 21/10/2023.

## *Des nouvelles de nos commerçants et artisans*

### Cidrerie le Domaine des Pommes d'Armor

Marine Minier et Vincent Moisan se sont installés en juin dernier avec leur fille Aline dans le village des Tertres à Guitté.

Après avoir mis en route leur projet de cidriculture en 2020, ils ont suivi une formation d'un an à Saint-Pierre-sur-Dives dans le Pays d'Auge puis travaillé une autre année dans différentes exploitations agricoles en Normandie. Ils se sont ensuite investis dans la recherche d'un verger et d'un bâtiment pour mener à bien le projet. Ils ont jeté leur dévolu sur un verger de 4 ha sur la commune de Saint-Jouan-de-l'Isle et sur la ferme des Tertres en Guitté avec le souhait de fournir les restaurants, les cavistes et des agents commerciaux.

Un millier de pommiers haute-tige d'une quinzaine de variétés de pommes à cidre et à jus seront prochainement plantés autour de l'exploitation ainsi que quelques poiriers. La conversion en agriculture biologique commencera dès ce mois de janvier pour une période de trois ans.

La fabrication du cidre est dite « naturelle ». Le ramassage est manuel, les pommes sont mûres pendant trois semaines environ dans des caissons en bois. Après le pressage, la fermentation a lieu uniquement grâce aux levures préexistantes dans les fruits. La prise de mousse est elle aussi naturelle, les levures créent le gaz dans la bouteille.

Une première production de 10 000 bouteilles sera mise à la vente au début du printemps, trois types de cidres seront disponibles :

- Brise d'Automne, demi sec
- Racine, brut
- Mégaliathe, extra brut

Le jus de pomme est lui déjà en vente, une fabrication de vinaigre viendra ultérieurement.

Le Domaine des Pommes d'Armor - Les Tertres - 06 95 98 03 08 - [domaine.pomdarmor@gmail.com](mailto:domaine.pomdarmor@gmail.com)

Instagram - Facebook : Pommes d'Armor

Les horaires seront bientôt disponibles sur Google

#### Responsable de la publication :

Géraldine Lucas – Maire

Site internet : <https://guitte.fr>

Mail : [mairie.guite@wanadoo.fr](mailto:mairie.guite@wanadoo.fr)

Trimestriel pouvant vous être transmis par messagerie ou **dans votre boîte aux lettres** à votre demande ou être retiré en version papier à la mairie ou dans les commerces de la commune.

